

**INFORMATION AUX PORTEURS D' ACTIONS**

22 décembre 2023

**Communication aux porteurs d'actions d'OPC gérés par  
Investisseurs Dans l'Entreprise**

Madame, Monsieur,

Un mécanisme de plafonnement des rachats à titre provisoire (« Gates ») est introduit en date du **29 décembre 2023** dans la documentation réglementaire des OPC gérés par Investisseurs Dans l'Entreprise.

L'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats à titre provisoire dans la documentation réglementaire des OPC fait suite à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (Instruction AMF DOC-2017-05), visant à mettre en place un dispositif de gestion de la liquidité notamment pour les OPCVM.

Ainsi, la société de gestion pourra décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats des OPC (la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent (activation du mécanisme non systématique) et dans l'intérêt des porteurs.

L'introduction de Gates permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective, dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs et leur égalité de traitement.

Les conditions d'application de la Décision de Plafonnement sont décrites dans la documentation réglementaire de chaque OPC (prospectus et statuts). La mise à disposition des documents est précisée ci-dessous.

Le seuil au-delà duquel les Gates pourront être déclenchées (seuil de plafonnement en pourcentage de l'actif net) s'élève à 5%.

**Quel est l'impact de cette opération sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

Modification du profil rendement/risque :	Non
Augmentation du profil de risque :	Non
Augmentation des frais :	Non

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que les DIC mis à jour des OPC disponibles sur simple demande auprès de :

INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE - 3, rue de Messine 75008 Paris - Tél : +33 (0)1 85 08 25 90 ou par e-mail à l'adresse : [contact@ide-am.eu](mailto:contact@ide-am.eu).

Ces documents vous seront adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés à compter de la réception de la demande.

Ils seront également disponibles sur le site internet : [www.ide-am.eu](http://www.ide-am.eu).

Nous vous invitons à prendre contact régulièrement avec votre conseiller ou chargé de clientèle habituel pour toute information concernant vos placements et notamment en cas d'action de votre part dans le cadre de cette opération.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE